

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GALEY**  
Séance du samedi 04 avril 2026

**Membres en exercice : 10**

**Présents : 10**

**Représentés : 0**

**Absents : 0**

**Votants : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

*Le quatre avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2026, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Bernadette THULLIEZ.*

**Présents :** Max LAFFORGUE, Bernadette THULLIEZ, Geneviève BARAT (FILLOLA), Philippe SANCHEZ, Françoise RIBET (CALVET), Gisèle RIBET, Pierre GOUAZE, Dominique OUSSET, Sébastien ARNAUD, David PUJOL

**Représentés:**

**Absents:**

*Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Max LAFFORGUE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.*

**Objet : Délibération désignant les représentants au syndicat AGEDI**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Galey au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

1. DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : M. Max LAFFORGUE Maire.
2. DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mme. Bernadette THULLIEZ 1ère Adjointe
3. PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Monsieur Max LAFFORGUE  
Maire de Galey



Madame Geneviève FILLOLA  
Secrétaire de séance

